

BLAINVILLE INFOS N°119 - novembre 2015

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les prochaines élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

BUREAU DE VOTE : CHANGEMENT DE LIEU POUR LE 1^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS RÉGIONALES, LE 6 DÉCEMBRE

Nous vous rappelons qu'afin de permettre la tenue du marché de Noël dans la salle des fêtes, route de la Louverie, madame la Préfète de la Manche a donné son autorisation pour le transfert du bureau de vote à la mairie, dans la salle du conseil municipal, uniquement pour le premier tour, « à titre exceptionnel ». En conséquence, le premier tour des élections régionales, le 6 décembre, aura lieu à la mairie et le second tour, le 13 décembre, aura lieu, comme d'habitude, à la salle des fêtes.

REPAS DES ANCIENS

Nous vous rappelons que le traditionnel repas des Anciens aura lieu **le mercredi 25 novembre**, à la salle des fêtes, route de la Louverie. Il est offert à tous les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus. Pour les conjoints plus jeunes, une participation de 16 € sera demandée. Si vous ne l'avez pas encore fait, **pensez à vous faire inscrire à la mairie avant le 19 novembre**.

Une messe des Anciens aura lieu le même jour, à 11 heures 30, à l'église.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SORTIE NORD DE LA RUE SERPENTINE

Le conseil départemental a signé la convention de partenariat avec la commune pour les travaux d'aménagement de la sortie nord de la rue serpentine, estimés à 17 000 € TTC et demandés par le conseil municipal depuis 2007 !

TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Le conseil municipal a décidé la refonte des rues de l'église et Aubain, de la place de la Marine ainsi que des chemins de la Viaurie, la Moularderie, la Hurie et de l'antenne de la Hervuerie. Une consultation a été lancée pour choisir un cabinet d'étude afin, d'une part, d'analyser le terrain, principalement les évacuations d'eaux pluviales pour ne pas noyer les propriétés environnantes en haussant le niveau de la chaussée de la hauteur d'un enrobé et, d'autre part, d'établir un devis homogène en vue de l'appel d'offres.

DESSERTE EN FIBRE OPTIQUE

Les travaux de construction du réseau de desserte en fibre optique ont débuté sur la commune. Ils s'effectueront dans un premier temps sur le domaine public, à partir du central édifié sur le terrain de la rue du château d'eau, près de l'office de tourisme. En 2016, Manche Numérique raccordera les foyers qui auront fait une demande de pré-raccordement à la fibre optique.

En effet, si vous vous trouvez dans la zone de déploiement, vous recevrez un courrier d'invitation pour participer à une réunion publique d'information. Vous pourrez alors demander votre pré-raccordement au réseau de fibre optique. Le montant du pré-raccordement s'élèvera à 50 € pour les personnes qui souscriront à une offre « très haut débit » auprès d'un opérateur, et de 400 € pour ceux qui demanderont uniquement la pose de la prise, sans souscription d'un abonnement.

En attendant, vous pouvez obtenir des informations sur le site de Manche Numérique en suivant le lien <http://www.manchenumerique.fr/Un-citoyen/Equipes-et-connectes/Internet-a-tres-haut-debit>

DÉFENSE CONTRE LA MER

Les travaux de défense contre la mer, réalisés sous la forme de fascines face au banc du nord (plage de Gonnevillle), nécessiteront un entretien en 2016 avec des opérations partielles de retressage.

SIGNALÉTIQUE

Le conseil municipal a décidé la refonte complète de la signalétique sur le territoire de la commune, en tenant compte de la nouvelle réglementation départementale et des demandes des commerçants et artisans de la zone d'activités des Landelles et du bourg. Le montant total des dépenses à la charge de la commune s'élève à environ 20 000€ TTC.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : CHANGEMENT DES HORAIRES D'EXTINCTION

Le conseil municipal a décidé de retarder d'une heure l'extinction de l'éclairage public, soit minuit au lieu de 23 heures, sur l'ensemble de la commune. Afin de réduire les dépenses, certaines horloges qui programment encore l'éclairage public jusqu'à 1 heure seront changées au plus vite.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Très fréquemment, des plaintes sont déposées en mairie à propos d'aboiements intempestifs de chiens, en divers endroits de la commune, notamment la nuit et/ou en l'absence des maîtres. Il convient donc de rappeler que ces aboiements ont déjà donné lieu à des amendes. Ils peuvent entraîner aussi des poursuites judiciaires.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Très fréquemment aussi, des plaintes sont déposées en mairie à propos des brûlages à l'air libre de déchets végétaux, bois et autres matériaux. Il est donc nécessaire de rappeler l'arrêté préfectoral daté du 8 février 2005 qui régit le brûlage des végétaux. Il s'applique à toutes les communes du département de la Manche. Il est consultable en mairie. Il dit notamment ce qui suit :

Article 1 : Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (thuyas, pins, lierres, lauriers, buis, etc), de tonte et de fauche est interdit en tout temps.

Article 2 : Le brûlage des végétaux ligneux ou semi-ligneux dont le diamètre est supérieur à 7 cm est interdit. Le brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers, des collectivités territoriales et des entreprises est interdit.

Article 3 : Le brûlage des végétaux ligneux ou semi-ligneux, dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisé en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 octobre, à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes sous certaines conditions atmosphériques notamment. Par temps de brouillard, tout feu est interdit.

En résumé, il est strictement interdit de brûler des végétaux, quels qu'ils soient, durant toute l'année à moins de 200 mètres des habitations. Le non respect de cet arrêté porte atteinte à l'environnement, est source de troubles de voisinage et peut entraîner des procès-verbaux de gendarmerie et des poursuites judiciaires.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande rappelle à ses usagers que des subventions dans le cadre des remises aux normes d'assainissements individuels peuvent être obtenues sur dépôt de dossier auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : aide à hauteur de 60 % du coût des travaux sous réserves d'éligibilité et de validation de cette demande par l'AESN. Les dossiers sont à déposer auprès de la communauté de communes.

Par ailleurs, nous vous informons que les installations d'assainissements non-collectifs, contrôlées depuis 10 ans, feront l'objet d'un nouveau contrôle à partir de 2016. La loi du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau », impose un diagnostic technique des assainissements individuels tous les 10 ans. Chaque particulier concerné recevra un courrier d'information ou un appel téléphonique afin de convenir d'un rendez-vous avec le technicien pour ce diagnostic décennal.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le SPANC au 02.33.76.85.00.

AMÉNAGEMENTS DU PLATEAU SCOLAIRE, D'UNE CANTINE SCOLAIRE, D'UNE SALLE POLYVALENTE ET D'UN LOCAL TECHNIQUE

Les avant-projets relatifs à ces aménagements sont à l'étude. Ils devraient normalement être réalisés en 2016-2017.

TAXE DE SÉJOUR 2016

Les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016, taxe additionnelle départementale comprise :

- taxe de séjour pour le camping de la Melette : 0.25€ par nuitée et par personne ;
- taxe de séjour pour tous les autres hébergements : maintenue à 0.50€ par nuitée et par personne ;
- exonérations : les mineurs de moins de 18 ans.

RÉVISION DU PLU (plan local d'urbanisme)

Les pourparlers avec les services de l'État en vue de la finalisation du futur PLU ont repris. Les négociations sont toujours aussi âpres. Il convient de rappeler qu'il faut réduire de plus de moitié la surface actuellement constructible.

NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Des numéros de voirie ont été attribués aux habitations des villages de la Hervuerie, la Journeuserie, la Robinière, la Rogerie, la Ronderie et du Village Pelley. Les habitants concernés sont priés de passer en mairie pour remise du numéro correspondant.

ASSOCIATIONS LOCALES (LOI 1901)

Il est demandé aux dirigeants de bien vérifier que les statuts de leurs associations sont conformes à la réglementation en vigueur.

ENQUÊTE DE L'INSEE SUR LES « CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE VÉCU DU TRAVAIL »

L'INSEE réalise, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 juin 2016, une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu du travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE, chargé de collecter les informations, prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle d'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ÉTAT-CIVIL

Mariages :	le 19 septembre :	Jean-Claude DUMOUCHEL et Jeannine DEMAUDOUIT	14 chemin de l'Amour	
	le 19 septembre :	Yvon LEGRAND et Véronique LAJOINIE	5 la Chardotterie	
Décès :	le 08 septembre :	Albert HERMAN	94 ans	2 rue de Gonnevillie
	le 08 octobre :	Madeleine LEDENTU née LAMY	90 ans	2 bis rue de la Monnerie
	le 09 octobre :	Avellino TOSSUTTO	92 ans	46 la Louverie
	le 17 octobre :	Stanislas ROZWORA	84 ans	la Trémaillerie

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année 2015, 25 personnes ont participé au concours ce qui permet de constater que, si le nombre de candidats n'augmente pas, il reste stable. Nous les remercions pour leur contribution à l'embellissement de la commune.

La remise des prix a eu lieu le samedi 3 octobre, à la salle des fêtes.

1^{er} prix : Madame BIDEL Annick, 4 rue du château d'eau

2^{ème} prix : Monsieur DAUVIN Yves, 24 rue de Néauville

3^{ème} prix : Madame DE SAINT JORES Marie, 4 chemin des longs champs

Les autres participants, obtenant des moyennes très proches les unes des autres, ont été déclarés 4^{ème} ex æquo.

Nous rappelons à tous les Blainvillais qu'il n'y a aucune contrainte pour participer à ce concours. Chacun aménage son espace comme il le souhaite. Nous remercions les employés municipaux qui, par leur compétence et leur esprit créatif, rendent nos espaces publics très agréables et donnent une image positive de notre commune.

OFFICE DE TOURISME

Les responsables de l'office de tourisme ne souhaitent plus que les activités qu'ils organisent soient publiées dans le Blainville-Infos, la publicité de leurs animations étant assurée par affichage et dans la presse locale.